

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 OCTOBRE 2021**

Délibération
n°2021.10.197

**Décision Modificative n°2
pour 2021 Autorisation de
programme / Crédits de
Païement**

LE SEPT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 01 octobre 2021

Secrétaire de Séance : Minerve CALDERARI

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Catherine BREARD, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Jacky BONNET à Maud FOURRIER, Michel BUISSON à Nathalie DULAIS, Monique CHIRON à Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Karine FLEURANT-GASLONDE à Séverine CHEMINADE, Jean-Luc FOUCHIER à Alain RHODE, Fabienne GODICHAUD à Thierry MOTEAU, Valérie SCHERMANN à Gérard LEFEVRE,

Excusé(s) : Jacky BONNET, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Jean-François DAURE, Denis DUROCHER, Karine FLEURANT-GASLONDE, Jean-Luc FOUCHIER, Fabienne GODICHAUD, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 OCTOBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.10.197**

FINANCES

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR 2021 AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

Ainsi que l'y autorise l'article L2311-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), GrandAngoulême gère une grande partie de ses opérations d'investissement en Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP).

1. Budget principal

A. MODIFICATIONS DE MONTANTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Dans le cadre de la décision modificative n°2 pour l'année 2021, pour le **Budget Principal**, il est proposé de :

AP Programme Local de l'Habitat

Dans le cadre du passage du PLH 2014-2020 au PLH 2021-2025, il est proposé de réaffecter les montants d'AP on consommés de 3 AP de l'ancien vers le nouveau PLH :

- **Modifier l'AP 18 – PUBLICS SPECIFIQUES pour – 103,3 K€,** soit un ajustement de l'AP et des CP 2022 du même montant.
- **Modifier le montant de l'AP 22 – ACCESSION A LA PROPRIETE 2014-2020 pour - 4 K€,** soit un ajustement de l'AP et des CP 2021 du même montant.
- **Modifier le montant de l'AP 35 – COUP DE POUCE DE SORTIE DE VACANCE (PINEL+) pour – 52,2 K€,** soit un ajustement de l'AP et des CP 2022 du même montant.
- **Modifier le montant de l'AP 72 – PLH 20-25 PASS INVESTISSEMENT pour + 52 K€,** soit un ajustement de l'AP et des CP 2022 et suivants du même montant.
- **Modifier le montant de l'AP 73 – PLH 20-25 PASS ACCESSION pour + 4 K€,** soit un ajustement de l'AP et des CP 2022 et suivants du même montant.
- **Modifier le montant de l'AP 74 – PLH 20-25 PUBLICS SPECIFIQUES pour + 103 K€,** soit un ajustement de l'AP et des CP 2022 et s. du même montant.

B. MODIFICATIONS D'ECHEANCIERS

De plus, il est proposé de modifier le montant des Crédits de Paiement des Autorisations de Programmes suivantes, sans en modifier le montant global :

- **L'AP 28 – VAL DE CHARENTE – V92 pour - 350 K€.**

L'EPFNA a pris beaucoup de retard sur les actes administratifs, le service n'a donc pas pu réaliser les travaux compte tenu du risque juridique (interdiction de réaliser des travaux sur des parcelles pour lesquelles GrandAngoulême n'était pas propriétaire). Les travaux se trouvant ainsi

décalés en fin d'année, il a été jugé préférable de les reporter aux beaux jours afin d'éviter que les travaux ne soient dégradés par d'éventuelles inondations. Le CP 2021 est donc diminué de 350 K€ et réaffecté sur le CP 2022. Cette situation entraîne la perte de la subvention de l'Etat pour 2021 et le décalage de celle du Département à 2022.

- **L'AP 37 – NAUTILIS TOITURE pour - 46 K€.**

A ce jour, le service n'a toujours pas reçu le rapport final de l'expert, il est donc proposé de réduire le CP 2021 de 45 K€ et de les réaffecter sur le CP 2022.

- **L'AP 42 – PEM LA COURONNE pour + 165 K€.**

Des crédits complémentaires sur 2021 sont nécessaire au regard de l'avancement estimé des travaux.

- **AP 38, 46 et 66 – EAUX PLUVIALES pour + 0 K€.**

Dans le cadre d'aménagement des bourgs, des travaux d'eaux pluviales ont été réalisés sur les communes de CHAMPNIERS et VOUZAN pour un montant total de 69 k€. Il est proposé de réaffecter des crédits sur le crédit de paiement (CP) 2021 en diminution des crédits de paiement de deux autres opérations de travaux.

- AP 38 – EAUX PLUVIALES – CANALISATION PLUVIALE BHNS pour – 30 K€.
- AP 46 – EAUX PLUVIALES – GRAND FONT pour - 30 K€.
- AP 66 – EAUX PLUVIALES – SCHEMA RURAL pour + 60 K€.

Sur le Budget Principal, les modifications de crédits de paiement relatifs à des AP/CP représentent - 43 452,50 €.

A ce montant se rajoutent des modifications de crédits hors opérations : - 421 K€.

2. Budget annexe Assainissement

Pour le **Budget Annexe Assainissement collectif**, une seule AP fait l'objet d'une proposition de modification.

- **L'AP 5 – TRAVAUX STEP DE VINDELLE,**

En augmentant le montant de l'AP de 43 K€ du fait de la révision de prix et la répartition des CP en lien avec son rythme d'exécution.

3. Budget annexe Transports

Pour le **Budget Annexe Transports**, une seule AP fait l'objet d'une proposition de modification.

- **L'AP 1 – BHNS 1**

Il est proposé de revoir la répartition des Crédits de Paiement en augmentant notamment les inscriptions 2021 de 2 000 000 € pour permettre le paiement des travaux supplémentaires actés dans le cadre du protocole d'accord avec le groupement Eurovia-SCOTPA ainsi que l'intégration des factures de travaux restant à transmettre par GAMA.

4. **Budget annexe Déchets Ménagers**

Pour le **Budget Annexe Déchets ménagers**, une seule AP fait l'objet d'une proposition de modification.

➤ **L'AP 3 – COLONNES ENTERREES**

Il est proposé de modifier la répartition des Crédits de Paiements de l'AP 3 opération 30201101 COLONNES ENTERREES en augmentant les Crédits de Paiement 2021 de 345 500 €.

En effet, par délibération n° 2021.05.096 portant sur la modification des conditions de financement des équipements d'habitat collectif, le concours financier de GrandAngoulême défini est de 75% du montant des travaux et des aménagements avec un plafond du montant global des travaux de 25 K€ TTC par site.

Les travaux et les aménagements pour les équipements d'habitat collectif sur le secteur de Sillac à Angoulême représentent un montant total de 595 500 €.

Je vous propose:

DE MODIFIER l'AP n°18 – PUBLICS SPECIFIQUES du Budget Principal, en réduisant de 103,3 K€ et en modifiant la répartition des CP 2022.

DE MODIFIER l'AP n°22 du Budget Principal, ACCESSION A LA PROPRIETE 2014-2020, en diminuant le montant de l'AP et des CP 2021 de 4 000 €.

DE MODIFIER l'AP n°35 du Budget Principal, COUP DE POUCE DE SORTIE DE VACANCE (PINEL+) en la diminuant de 52,2 K€ et en réduisant les P 2022

DE MODIFIER l'AP n°72 du Budget Principal, PLH 20-25 PASS INVESTISSEMENT en augmentant l'AP de 52 K€ comme les CP 2022.

DE MODIFIER l'AP n°73 du Budget principal PLH 20-25 PASS ACCESSION en l'augmentant de 4 K€ ainsi que ses CP 2022

DE MODIFIER l'AP n°74 du Budget Principal, PLH 20-25 PUBLICS SPECIFIQUES en l'augmentant de 103 K€ et modifiant les CP 2022 et s.

DE MODIFIER l'AP n°5 du Budget annexe Assainissement collectif, TRAVAUX STEP DE VINDELLE, en augmentant le montant de l'AP de 43 K€.et la répartition des CP

D'ADOPTER les montants ainsi que les échéanciers des AP/CP tels qu'ils figurent dans le document annexé.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 20 octobre 2021	<u>Affiché le :</u> 20 octobre 2021

